



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 28 DU 02 février 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2020DD01 - REALISATION D'UN PLAN DE MOBILITE A L'ECHELLE
DE L'AGGLOMERATION D'AGEN**

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation pour un accompagnement à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi d'un plan de mobilité à l'échelle de l'Agglomération d'Agen.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Aucune variante n'est autorisée. Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire.

Les prestations ne sont pas alloties. Il s'agit d'un marché ordinaire, conclu à prix forfaitaires.

La durée du contrat est de 11 mois à compter de la notification.

A la date limite de réception des offres fixées 21/08/2020 à 12h00, 8 plis ont été réceptionnés.

Le 28/01/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre de :

EXPLAIN SAS

37, rue de la Plaine 93100 MONTREUIL
Siret : 804 592 152 00065

Montant de l'offre de base : 41 750,00 € HT soit 50 100,00 € TTC

Prix unitaire pour une réunion supplémentaire : 650,00 € HT (application aux quantités réellement exécutées)

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 28/01/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2020DD01 « REALISATION D'UN PLAN DE MOBILITE A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN » AVEC :

EXPLAIN SAS

37, rue de la Plaine 93100 MONTREUIL
Siret : 804 592 152 00065

Montant de l'offre de base : 41 750,00 € HT soit 50 100,00 € TTC

Prix unitaire pour une réunion supplémentaire : 650,00 € HT (application aux quantités réellement exécutées)

2°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS, POUR L'ANNEE 2021 ET LES SUIVANTES, AU BUDGET 09 – CHAPITRE 11

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 04/02/2021

Télétransmission le 04/02/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

